

M. STRASSE demande qu'on vote l'urgence. **M. RAVAL**, rapporteur, combat l'urgence, au nom de la Commission.

M. STRASSE réplique, l'urgence est repoussée.

M. SAVARY renvoie à la tribune et fait l'historique de la question.

Après une intervention de MM. MAURICE FAYAT et THOUILLON, la suite de la discussion est renvoyée à jeudi. La séance est levée à six heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 mars 1903

Présidence de M. BOUVIER, président. — La séance est ouverte à dix heures.

LA LOI DE FINANCES

Les Cours d'appel

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi de finances, à l'article 42, qui modifie la composition de certaines Cours d'appel.

M. BOURGEOIS, député du Doubs, demande la disposition de cet article qui attend la Cour de Besançon.

M. LAQUIERRE propose de le renvoyer à la Commission des réformes judiciaires.

M. CHÉRON, rapporteur, prie la Chambre de voter le réformé proposé, qui a pour objet d'augmenter de six le nombre de conseillers à la Cour de Paris et d'en lever trois conseillers et un substitut à chacune des Cours d'Agde, Besançon, Dijon, Grenoble et Poitiers.

Le ministre dit que la suppression de trois conseillers est un peu exagérée, mais qu'il n'est pas possible, en fin de compte, de demander 50.000 francs de crédits supplémentaires.

La disposition est repoussée par 427 voix contre 96. L'article 42 est adopté.

SAPEURS-POMPIERS COMMUNAUX

Sont adoptés l'article 43, qui vise les pensions de retraite des employés des journaux et l'article 44, qui vise les pensions de retraite des employés des journaux.

M. LAQUIERRE, député du Doubs, demande la disposition de cet article qui attend la Cour de Besançon.

M. LAQUIERRE propose de le renvoyer à la Commission des réformes judiciaires.

LE TRAITEMENT DES INSTITUTEURS

L'article 51 est ainsi conçu: «A dater du 1^{er} janvier 1903, le traitement des instituteurs et institutrices stagiaires sera fixé à 1.000 francs, celui des instituteurs et institutrices de premier échelon à 1.100 francs.

Le ministre dit que la suppression de trois conseillers est un peu exagérée, mais qu'il n'est pas possible, en fin de compte, de demander 50.000 francs de crédits supplémentaires.

La disposition est repoussée par 427 voix contre 96. L'article 42 est adopté.

LES RETRAITES DES MINEURS

L'article 57 est ainsi conçu: «Une somme de un million de francs est affectée chaque année dans les conditions déterminées par la loi...»

Le ministre dit que la suppression de trois conseillers est un peu exagérée, mais qu'il n'est pas possible, en fin de compte, de demander 50.000 francs de crédits supplémentaires.

LES RETRAITES DES MINEURS

L'article 57 est ainsi conçu: «Une somme de un million de francs est affectée chaque année dans les conditions déterminées par la loi...»

Le ministre dit que la suppression de trois conseillers est un peu exagérée, mais qu'il n'est pas possible, en fin de compte, de demander 50.000 francs de crédits supplémentaires.

LES RETRAITES DES MINEURS

L'article 57 est ainsi conçu: «Une somme de un million de francs est affectée chaque année dans les conditions déterminées par la loi...»

Le ministre dit que la suppression de trois conseillers est un peu exagérée, mais qu'il n'est pas possible, en fin de compte, de demander 50.000 francs de crédits supplémentaires.

LES RETRAITES DES MINEURS

L'article 57 est ainsi conçu: «Une somme de un million de francs est affectée chaque année dans les conditions déterminées par la loi...»

Le ministre dit que la suppression de trois conseillers est un peu exagérée, mais qu'il n'est pas possible, en fin de compte, de demander 50.000 francs de crédits supplémentaires.

LES RETRAITES DES MINEURS

L'article 57 est ainsi conçu: «Une somme de un million de francs est affectée chaque année dans les conditions déterminées par la loi...»

Le ministre dit que la suppression de trois conseillers est un peu exagérée, mais qu'il n'est pas possible, en fin de compte, de demander 50.000 francs de crédits supplémentaires.

LES RETRAITES DES MINEURS

L'article 57 est ainsi conçu: «Une somme de un million de francs est affectée chaque année dans les conditions déterminées par la loi...»

Le ministre dit que la suppression de trois conseillers est un peu exagérée, mais qu'il n'est pas possible, en fin de compte, de demander 50.000 francs de crédits supplémentaires.

LES RETRAITES DES MINEURS

L'article 57 est ainsi conçu: «Une somme de un million de francs est affectée chaque année dans les conditions déterminées par la loi...»

Le ministre dit que la suppression de trois conseillers est un peu exagérée, mais qu'il n'est pas possible, en fin de compte, de demander 50.000 francs de crédits supplémentaires.

LES RETRAITES DES MINEURS

L'article 57 est ainsi conçu: «Une somme de un million de francs est affectée chaque année dans les conditions déterminées par la loi...»

Le ministre dit que la suppression de trois conseillers est un peu exagérée, mais qu'il n'est pas possible, en fin de compte, de demander 50.000 francs de crédits supplémentaires.

LES RETRAITES DES MINEURS

L'article 57 est ainsi conçu: «Une somme de un million de francs est affectée chaque année dans les conditions déterminées par la loi...»

Le ministre dit que la suppression de trois conseillers est un peu exagérée, mais qu'il n'est pas possible, en fin de compte, de demander 50.000 francs de crédits supplémentaires.

LES RETRAITES DES MINEURS

L'article 57 est ainsi conçu: «Une somme de un million de francs est affectée chaque année dans les conditions déterminées par la loi...»

Le ministre dit que la suppression de trois conseillers est un peu exagérée, mais qu'il n'est pas possible, en fin de compte, de demander 50.000 francs de crédits supplémentaires.

LES RETRAITES DES MINEURS

L'article 57 est ainsi conçu: «Une somme de un million de francs est affectée chaque année dans les conditions déterminées par la loi...»

Le ministre dit que la suppression de trois conseillers est un peu exagérée, mais qu'il n'est pas possible, en fin de compte, de demander 50.000 francs de crédits supplémentaires.

LES RETRAITES DES MINEURS

L'article 57 est ainsi conçu: «Une somme de un million de francs est affectée chaque année dans les conditions déterminées par la loi...»

Le ministre dit que la suppression de trois conseillers est un peu exagérée, mais qu'il n'est pas possible, en fin de compte, de demander 50.000 francs de crédits supplémentaires.

dispositions actuelles, qui ont un caractère d'urgence.

Le projet est une des nécessités d'une heure critique, je ne m'en cache pas (Mouvements divers). Elle est la contre-partie d'un acte général accompli dans la dernière séance par le patronat mineur. (Sensation prolongée.) On semble oublier que nous avons eu, alors, à deux degrés des événements les plus graves.

Nous avons rédigé notre projet parce que nous avions besoin d'avoir une action sur les ouvriers (mouvement) et nous avons dû négocier avec eux qui nous représentent. (Nouveaux mouvements). Le projet actuel n'engage aucun principe; il est l'exécution d'une promesse faite, c'est une loi d'exécution. (Mouvements divers). Nous nous trouvons en présence d'une nécessité de premier ordre et nous avons accepté un mandat formel. (Nouveaux exclamations.)

M. FABIEN CHERON. — Pourquoi n'avez-vous pas agi comme l'église des congrégations? (Mouvements à l'extrême-gauche.)

M. MAREJOUX. — La loi actuelle est un acte politique.

Les exclamations redoublent à droite et à gauche. L'extrême-gauche applaudit à outrance.

M. MAREJOUX. — J'espère qu'il ne trouvera ici une majorité conservatrice, je le dis dans le bon sens du mot (vifs applaudissements à droite) qui saura se laisser inspirer par un mouvement généreux et clairvoyant et voudra faire un effort pour arracher le monde du travail aux médiocrités des révolutionnaires.

La gauche applaudit, mais pas l'extrême-gauche. La droite et le centre restent froids.

M. JOURNÉ. — Après ces déclarations je renonce à la parole.

M. LAQUIERRE. — (Exclamations ironiques à droite et à gauche.)

MM. DE RAVET et FRIMIN FAINE expliquent tour à tour leur vote contre la disposition. Celui-ci dépose un projet de résolution pour inviter le Gouvernement à présenter à bref délai un projet de loi général sur l'organisation des retraites ouvrières. (Très bien, très bien.)

M. BERTHIAUX. — Je tiens à signaler la responsabilité de membre de la Commission. M. Bouvier a accepté d'abord de demander la disposition, s'il n'était lié par la solidarité ministérielle.

M. BERTHIAUX. — M. Maréjoux vous a donné les raisons de son vote. (Exclamations.)

M. BERTHIAUX. — Je crois que le ministre des Travaux publics a eu tort de ne pas faire plus tôt le projet de loi, et de ne pas le publier à cet égard, mais il n'est pas plus responsable qu'un autre. (Vifs applaudissements à droite et à gauche; vives exclamations à l'extrême-gauche.)

La disjonction repoussée.

Elle est repoussée par 349 voix contre 187. La suite de la discussion est renvoyée à demain 2 heures. La séance est levée à 7 heures 10.

FAITS DIVERS

LA NEIGE A GAP. — Gap, 3 mars. — La neige tombe en abondance depuis cette nuit; elle surprend d'autant plus que certains points du département, les uns au moins, ont été déneigés.

L'AFFAIRE DAVAN. — Brest, 3 mars. — Hier, l'ère Davan a été extrait de la maison d'arrêt de Brest et conduit à la prison de la rue de la République. A trois heures, garde par un gendarme, il a été introduit dans le cabinet de M. Fenoux, juge d'instruction, où, en présence de son défenseur, M. Legoux, ancien avocat, et d'un premier interrogatoire qui a duré près de deux heures. Le frère Davan a nié énergiquement les faits d'impartialité qui lui sont reprochés. A sa sortie, il s'est longuement entretenu avec M. Legoux. Il portait le costume civil.

L'ASSASSINAT DE M. TUSSEAU. — On mande de Londres que le crime de Bois-Colombes a motivé aujourd'hui de nombreux incidents au tribunal de Bow Street. Le crime de Bois-Colombes a motivé aujourd'hui de nombreux incidents au tribunal de Bow Street. Le crime de Bois-Colombes a motivé aujourd'hui de nombreux incidents au tribunal de Bow Street.

ASSASSINAT D'UNE JEUNE FILLE A MARSEILLE. — Une vieille routière de Marseille, Mme Faure, âgée de 70 ans, a été trouvée hier, étranglée à son domicile où elle vivait seule nayant qu'une bonne pour la soigner. L'assassin a fouillé les meubles et a pu enlever la somme de 9.000 francs. On croit que l'auteur de ce crime est un jeune Italien que l'on a vu sortir de chez elle avec la somme de 9.000 francs. Ce jeune homme est un individu de 25 ans, qui se présente comme un Italien et qui se présente comme un Italien.

SIX MOIS DE VOYAGE. — Le paquebot *Entre-Dies* dont nous avons parlé est arrivé à Rio. Son voyage avait été retardé par la perte de son hélice et la rupture de son arbre à vis. Ce paquebot, dont le voyage a duré six mois, était parti du Havre le 16 septembre dernier.

MORTE DE FAIM. — On a mis, dimanche, en état d'arrestation, à Reims, un individu qui venait de descendre d'un train tenant dans ses bras une petite fille morte et en conduisant une autre jeune fille grelottante et affaiblie. Cet individu de 35 ans se nomme Léon Guéret, habitant à Vouziers, après avoir séjourné à Arrigny, et vivant avec une femme Blanche, mère de quatre enfants. Guéret ne venait qu'une fois par semaine au legs et, pendant ce temps, ses deux filles couchaient sur des tables sales, presque nues, sur leurs vêtements qui

étaient n'importe où, alors que les quatre enfants de la femme Blanche couchaient dans des draps blancs et étaient nourris et vêtus convenablement.

Les deux malheureuses petites filles de Coffart étaient privées de nourriture. Une fois même, a déclaré l'enfant qui était interrogé, elles ont restées huit jours sans manger, et la petite morte dut un jour boire son urine pour étancher sa soif.

Sur la tête de la petite martyre, les cheveux étaient rongés par la vermine, qui atteignait une couche de près de deux centimètres. Le corps de l'enfant, qui était âgée de six ans, ne pesait que 11 kil. 1/2 et les épaules paraissaient les chairs.

LA PRINCESSE DE Saxe ET SA MÈRE. — Vienne, 3 mars. — La rencontre de la princesse de Saxe et de sa mère, la grande-duchesse de Saxe, a été très intéressante. La princesse a exprimé sa satisfaction d'avoir trouvé un refuge dans le château de ses parents et a déclaré également que sa séparation avec M. Giron était absolument définitive. Toutes ses lettres et ses communications ont été renvoyées sans être ouvertes. La princesse a déclaré également que ce serait son plus grand bonheur de rentrer dans sa famille et ajoute qu'elle doit sa reconnaissance avec ses parents à la bonté de l'empereur François-Joseph.

PLUIE DE CENDRES. — Berne, 3 mars. — Depuis plusieurs jours, dans certaines parties de la Suisse, principalement dans les montagnes du Jura, des pluies de cendres et de poussières tombent sans interruption. Le phénomène est attribué aux éruptions volcaniques qui se sont produites l'année dernière.

UN MANDEMENT DE M^{re} DELANNOY

L'instruction pastorale de notre vénéré concitoyen, Mgr Delannoy, évêque d'Aire et de Dax, est cette année « sur les douleurs et les consolations du chrétien ».

Le prêtre rappelle tout d'abord que « la souffrance physique et morale, c'est la grande réalité de la vie, la loi universelle ».

Combien d'esprits supérieurs ont cherché, en ne consultant que leurs propres sens, à rendre compte de ce qui se fait là-haut. Et leur raison restée muette devant ce problème, quand elle ne leur a pas fait une réponse insensée, et mis sur leurs lèvres quelque blasphème. Combien d'âmes ont rêvé de bonheur de ce monde, de s'élever au-dessus de ce monde, de braver le ciel! On les voit, tantôt multiplier les plaisirs propres à l'étourdir, tantôt inventer des systèmes capotés, selon eux, de dominer l'âge d'or sur la terre, ou, du moins, à y supprimer la pauvreté, en faisant partager par tous la richesse de chacun. Quant on le fait, le plus souvent, sinon de rendre la misère plus insupportable! Les plus sensés ont travaillé à multiplier les facilités de la vie, et ont appliqué leur science à rendre les infirmes moins douloureux. Mais on ne découvre jamais, quelques années qu'attendent les souffrances du corps, mais la nuit qui procure le moindre remède aux blessures de l'âme et aux infirmités du cœur, ni diminuer les courages qui empêchent tout de suite de voir, nous-mêmes nous dire, qui ne cherche pas en Dieu sa consolation.

La foi catholique nous indique la cause de la douleur, qui est le péché originel; elle est elle-même une source de consolations précieuses et effaçant, elle s'applique à adoucir les maux physiques comme elle guérit les souffrances morales. Et est criminel de tenter de résoudre ce problème sans la foi. C'est la religion qui transmet à l'homme le secret de la vie, et lui fait servir au perfectionnement de l'âme humaine.

Le prêtre déplore enfin, mais sans en être étonné, la guerre faite à l'Eglise catholique dont la vie intérieure et extérieure est le prolongement de la mission de son divin fondateur. L'histoire de l'Eglise n'est autre que celle de ses perpétuels combats et de ses continuelles victoires. Les persécutions ne sont que les moments de répit de la lutte; elles ne font que retarder le triomphe. L'Eglise résiste et demeure; ses ennemis passent et disparaissent. Mais des événements récents attachent à l'événement un cri de patriotisme arabe auquel succède bientôt sa confiance en un avenir meilleur.

Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait?

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? N'y a-t-il pas de trop profondes racines pour une foi qui se perdrait? »

« Mais, si nous n'avons rien à redouter pour les destinées éternelles de l'Eglise, n'avons-nous pas à craindre de voir à l'avenir, dans le monde, de nouvelles crises de la foi?